

SEANCE DU 22 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux du mois de janvier à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Vézères se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : DURAND Jacky, Maire ; FRADIN Guy, 1^{er} adjoint ; LEBIHEN Gwenaël, 2^{ème} adjoint ; COUTABLE Bruno ; GUITEL Régis ; AUDREN Bernard ; BAILLARGEAU Muriel ; BANCHEREAU Sylviane ; CHAUVET Etienne ; PERDRIAULT Lucie.

Étaient absents : FRADIN Antoine (pouvoir donné à FRADIN Guy)

Date de la convocation : lundi 15 janvier 2024

Monsieur DURAND Jacky, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité comme secrétaire de séance : FRADIN Guy.

OBJET : Subvention école pour le voyage scolaire prévu en mai 2024

Le conseil municipal décide d'accepter la demande de subvention d'un montant de 400€ pour aider à financer le voyage scolaire organisé par l'école de Vézères prévu en mai 2024.

OBJET : Lettre de commande pour l'étude de la rénovation de l'appartement de la mairie

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la lettre de commande du Maître d'œuvre Monsieur Sylvain Noblanc, afin d'établir une étude préliminaire pour la rénovation de l'appartement au-dessus de la mairie.

Après présentation de la lettre de commande, le conseil municipal accepte celle-ci pour un montant de 2400€ TTC.

OBJET : Devis pour le nettoyage de l'église

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux devis sollicités pour le nettoyage de l'église de Vézères :

- 1^{er} devis : STH ANGERS pour un montant estimatif de 6175€ ht
- 2^{ème} devis : FB Artisan maçon pour un montant de 2006.59€ ttc

Le conseil municipal accepte le devis de FB Artisan maçon pour un montant de 2006.59€.